

M. le Maire
et le Conseil Municipal
adressent aux habitants
de la commune
leurs vœux de bonheur
et de santé pour 1992

A
V
E
N
A
Y



**BULLETIN
MUNICIPAL**

Le mot du Maire

Au seuil de cette nouvelle année dans un monde sans cesse en mouvement où chaque peuple essaie de trouver sa place, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs voeux de bonheur et santé pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

1991 a été pour notre commune une année bien remplie, avec:

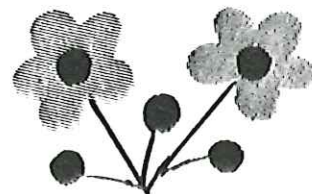
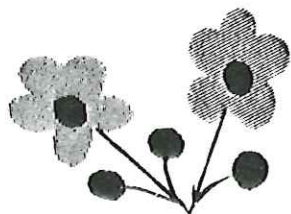
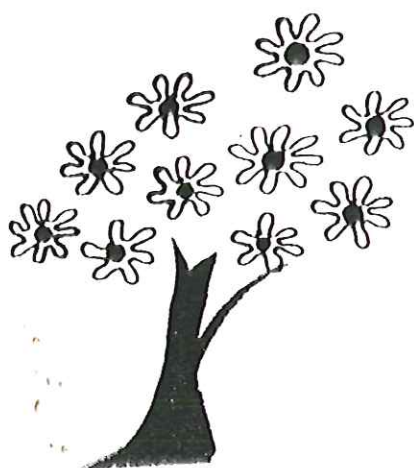
- la création de la cantine scolaire,
- la fin des travaux d'agrandissement de la salle des fêtes,
- la remise en état d'une grande partie de la voirie,
- la pose des plaques de noms de rues, réclamées par beaucoup d'entre vous,
- en cours de réalisation, la mise en valeur du clocher de Fierville.

Pour les fêtes de fin d'année, nous avons illuminé un sapin place de l'église et un autre dans la cour de l'école. Dommage que certains aient cru bon de subtiliser les guirlandes lumineuses dans la nuit du 4 au 5 janvier. Si toutefois elles nous étaient rendues, la plainte qui a été déposée pourrait être retirée.

Pour 1992, nous avons en projet: l'assainissement de la salle des fêtes ainsi que les aménagements extérieurs; une première tranche de travaux d'extension de la mairie dans laquelle, comme vous vous en apercevez lors de vos visites, nous sommes très à l'étroit. Et pour l'amélioration de l'image de notre commune et de notre cadre de vie, nous avons programmé la plantation d'arbres et de massifs fleuris, notamment à la chapelle et au calvaire, mais aussi à l'entrée du pays près de l'arrêt des bus, près de l'église et au rond-point de la cavée.

J'espère que ces massifs et ces fleurs ne vous laisseront pas indifférents mais qu'au contraire cela vous incitera à fleurir encore plus vos maisons. Et peut-être, après une année d'essai, pourrions-nous envisager de participer au concours des maisons fleuries ? Avis aux amateurs... J'attends vos réponses ou vos suggestions en Mairie, soit en venant nous rendre visite soit tout simplement par un petit mot.

Le MAIRE,
Lucien MARTIN.



ATTENTION A LA DIVAGATION DES CHIENS

Depuis quelques jours, nous recevons de nombreuses plaintes à ce sujet. Ceci, je le rappelle, est puni par la loi, et les chiens peuvent être conduits en fourrière aux frais des propriétaires.

Afin d'éviter tous ces ennuis, pour vous mais aussi pour les autres - pensez aux enfants - je vous recommande vivement de surveiller vos animaux; d'autant plus que ce sont souvent les mêmes qui divaguent dans la rue.

Un peu de bonne volonté de quelques uns ferait le bonheur de tous !

Merci.

Informations municipales

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT:

Le Conseil municipal s'est réuni le 10 décembre 1991 pour examiner la proposition de M.GIRARD, conseiller général, de constituer avec toutes les communes du canton qui le souhaitent un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour objet une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Le Conseil a donné son accord et désigné deux délégués: Mme DAVESNE et M. MENNESSIER.

QU'EST-CE QU'UNE O.P.A.H. ?

Une O.P.A.H. est destinée à apporter, pendant 3 ans, une aide technique et des subventions majorées aux personnes - propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs - qui veulent faire des travaux de rénovation d'une maison ancienne ou en améliorer le confort.

Il existe des aides financières, accordées par le Comité Départemental de l'Habitat et de l'Aménagement en milieu rural et par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Actuellement, pour obtenir ces aides, il faut:

- être informé,
- faire des démarches et remplir des dossiers,
- déposer sa demande au bon moment, c'est-à-dire quand les crédits ne sont pas encore épuisés.

Dans le cadre d'une O.P.A.H.:

- l'information est diffusée auprès de tous les habitants,
- la constitution des dossiers est entièrement prise en charge par un délégué du Comité Départemental de l'Habitat et de l'Aménagement en milieu rural, qui est présent sur le secteur;
- des dérogations sont possibles;
- les crédits nécessaires sont réservés à l'avance.

QUI PEUT EN BENEFICIER ? A QUELLES CONDITIONS ?

1/ Les propriétaires occupants (ou usufruitiers ou fermiers),

à condition que leur logement soit construit depuis **plus de 20 ans** et que **leurs ressources ne dépassent pas un certain plafond** (plafond fixé par arrêté ministériel), ont droit à des primes de 25 % à 30 % sur une dépense plafonnée de 70000 F.

Les travaux peuvent consister en gros oeuvre, isolation, éléments de confort: chauffage central, salle d'eau... Ils peuvent être effectués soit par un artisan soit par le propriétaire lui-même.

Des financements complémentaires sont possibles, par les Caisses de Retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département...

Le délégué du C.D.H.A.R. se charge d'en informer les intéressés et de constituer les dossiers.

2/ Les propriétaires bailleurs, et par dérogation, dans le cadre d'une O.P.A.H., les propriétaires de logements vacants, peuvent bénéficier de subventions pour des logements construits depuis **plus de 15 ans et dépourvus d'au moins 1 des 3 éléments de confort: salle d'eau, W.C. ou chauffage central.**

Il n'y a pas de condition de ressources pour le propriétaire.

Le montant des subventions est de 25 % en cas de loyer libre, de 35 % en cas de loyer conventionné; il peut varier de 35 % à 70 % si le locataire a de faibles ressources.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises.

FINANCEMENT d'UNE O.P.A.H.

Les subventions de l'ETAT représentent environ 20 %, celles de la REGION 15 % à 25 %.

Le DEPARTEMENT apporte le complément, afin que la participation des COMMUNES soit comprise entre 15 F et 20 F par habitant et par an.

Avec l'année d'étude qui précède les 3 années de l'opération, le coût pour la commune d'AVENAY sera d'environ 7 000 F par an pendant 4 ans.

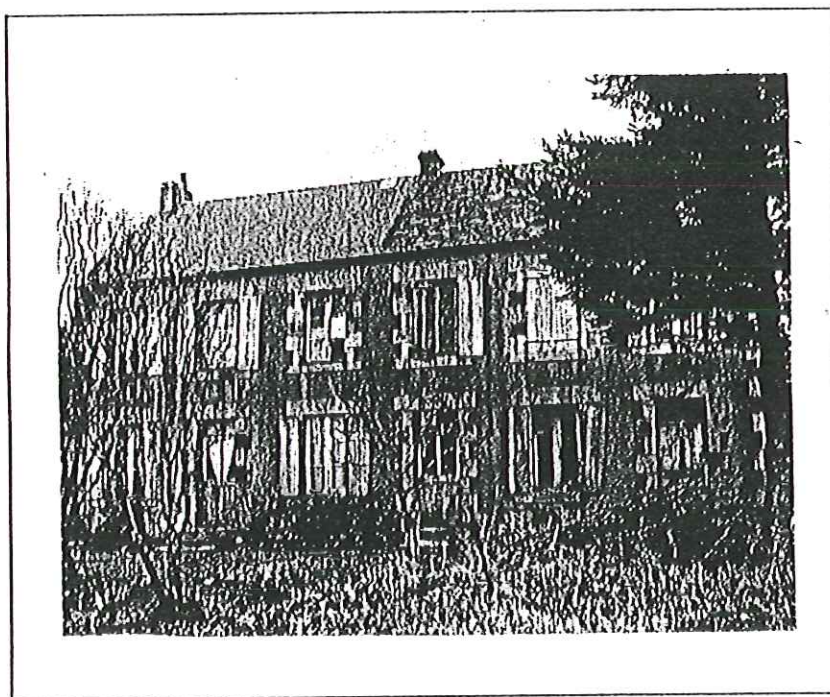
Mais la commune peut, elle aussi, bénéficier de subventions exceptionnelles dans le cadre d'une O.P.A.H., pour des travaux dits d'accompagnement: aménagement de bâtiments ou d'espaces publics (trottoirs, éclairage, espaces verts...) Ces travaux, subventionnés à 20 % peuvent permettre à la commune de récupérer sa mise tout en améliorant le cadre de vie communal.

* * * * *

La plupart des communes du canton ayant répondu favorablement, il est très probable que le Département retiendra la candidature du canton d'EVRECY pour 1993, ce qui donnerait le calendrier suivant:

1993: année d'étude du parc immobilier; détermination du montant des subventions à réserver.

1994, 1995, 1996: réalisation.



PETITES ANNONCES

COURS d'ANGLAIS jusqu'au niveau seconde
COURS de FRANCAIS jusqu'au CM2

} s'adresser à Sandrine FAUQUEMBERG,
au 31.80.43.59.

De plus, si vous voulez sortir sans enfants, en soirée ou en week-end, Sandrine, qui a déjà de l'expérience dans le baby-sitting, vous propose ses services.

* * * * *

LA CHORALE d'AMAYE recrute des voix féminines et masculines. Il n'est pas indispensable de connaître le solfège, il suffit d'aimer chanter.
Répétitions tous les mardis soirs, de 20H30 à 22H.
Prendre contact avec M.DAVESNE (31.80.56.69) ou Mme DELCAMBRE (31.80.59.75).

SPECTACLES

Tout près de chez vous, l'Office Municipal d'Action Culturelle d'EVRECY vous propose des spectacles de qualité à des prix modiques:

- Par spectacle: adultes 50 F
jeunes de 11 à 18 ans, 25 F
enfants de 6 à 10 ans: 15 F (ou gratuit selon le spectacle)
- L'abonnement: carte à 30 F, puis 30 F par spectacle, est rentable dès le deuxième spectacle.

Programme de la fin de saison 91/92 (d'octobre à mai):

- | | |
|---------------------|--|
| Dimanche 2 février: | QUATUOR TZIGANE. Musique.
(après-midi) Musique. |
| Samedi 7 mars: | TANIT THEATRE.
" Mémoires saturées" de Gilles Boulan. |
| Samedi 4 avril: | TORTELL POLTRONA ET SA BANDA CLOWNS.
Musique et humour. |
| Samedi 16 mai: | ENSEMBLE GUILLAUME CHASTILLON ET PHALESE CONSORT.
Musique et danse. |



RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Il aura lieu aux dates suivantes:

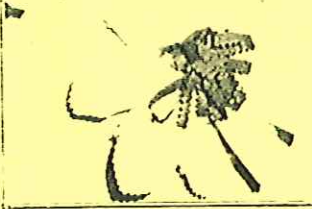
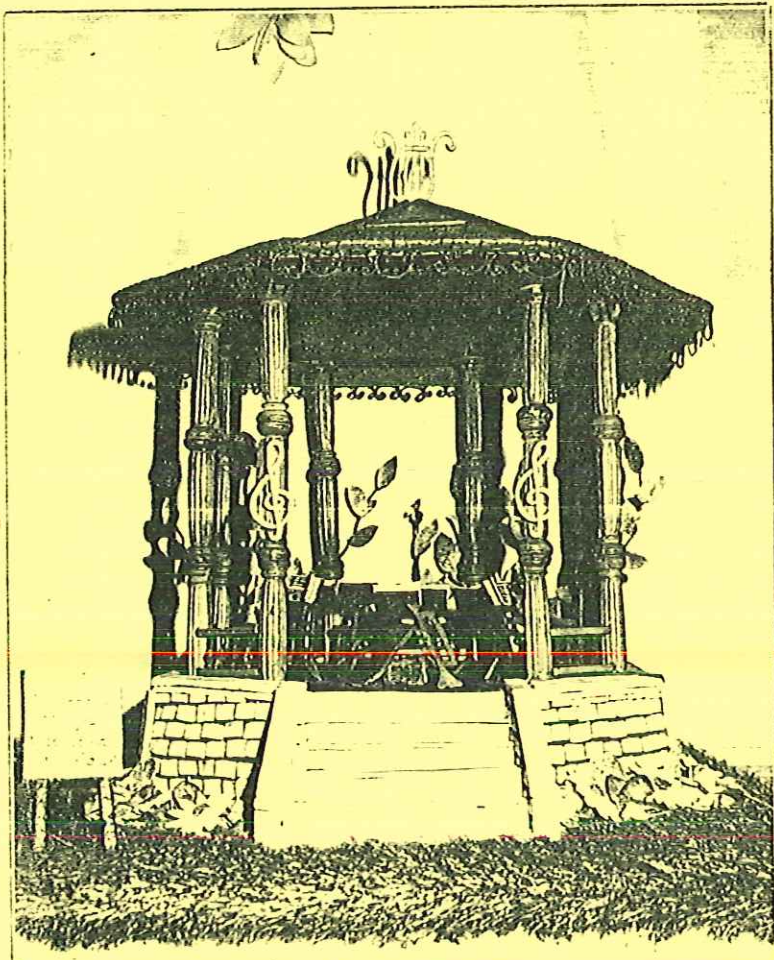
18 FEVRIER - 16 JUIN - 13 OCTOBRE

Un conseil: notez-le dès maintenant sur votre calendrier.

Rappel: Si le mardi est un jour férié, le ramassage des ordures ménagères est reporté au lendemain.

Le 14 juillet 1992 étant un mardi, le ramassage se fera le 15 juillet.

Ramassage sélectif: Devant le succès remporté par le ramassage du verre, le Syndicat Intercommunal envisage la collecte séparée des plastiques.



BULLETIN MUNICIPAL

- JUILLET 1992 -

A
V
E
N
A
Y

Le mot du Maire

Avant de prendre des vacances bien méritées, notre Maire, M.Martin, m'a demandé de le remplacer et c'est avec plaisir que je l'ai représenté à la fête de l'école.

Au cours de cette soirée, animée avec beaucoup d'entrain par les parents d'élèves, j'ai été très sensible au petit compliment en musique, composé et chanté par les élèves de CM2 qui ont ainsi témoigné gratitude et affection à leurs instituteurs, M. et Mme Caillard.

En les écoutant, je songeais aux fêtes que nous préparions, il y a 40 ans, avec notre "Maître d'école", dans le baraquement installé dans la cour du presbytère.

Du baraquement à la salle des fêtes, elle-même agrandie et rénovée, la tradition s'est maintenue, cultivant et renforçant le lien entre Avenay et son école.

Le conseil municipal est partie prenante dans cet attachement de la commune à son école. Que ce soit pour l'entretien et l'amélioration des locaux (qui vont se poursuivre cet été encore avec la rénovation des toilettes et du préau), pour répondre aux besoins des familles (cantine et garderie), ou pour subventionner la classe de neige, le conseil municipal a toujours répondu favorablement, dans la mesure de ses moyens.

En contrepartie, il est évident que la scolarisation dans d'autres communes d'enfants ayant l'âge d'être accueillis à Avenay (leur 5 ème année) ne peut pas être financée sur le budget communal, chacun le comprendra.

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Calvados concluaient ainsi leur rapport après leur visite en avril 1991:

" modèle d'école rurale grâce au maire et au conseil municipal très dévoués à celle-ci. Bons rapports avec tous. "

Ce constat ne peut que nous encourager à poursuivre une excellente collaboration avec les instituteurs et les parents.

Pour le moment, élèves, instituteurs et parents aspirent surtout au repos. A tous, bonnes vacances !

Pierrette DAVESNE,
adjointe au maire.

Etat-Civil

MARIAGE: Hervé SENECHAL et Corinne BOSQUIN
le 25 avril.

DES ANCIENS d'AVENAY



M. LEFEVRE, instituteur à Avenay de 1932 jusqu'à la guerre, en 1939, est décédé le 18 mai 1992, à l'âge de 83 ans.

* * * * *

Mme HORTENSE MARIE, née le 13 mai 1892, a fêté ses 100 ans dans la commune de LAIZE - la - VILLE où elle réside.

Réunions du Conseil Municipal

Le 24 janvier 1992:

La commission de l'Urbanisme et de l'Environnement fait part au conseil de ses projets concernant les plantations d'arbustes et de massifs fleuris. L'entreprise S.E.V. est retenue pour la fourniture des arbustes ainsi que pour la taille des tilleuls de la place de l'église. M. Sassin et M. Geneslay participeront bénévolement à la réalisation des massifs. La taille des arbres de l'école sera réalisée par les employés communaux.

Assainissement de la salle des fêtes: le conseil opte pour la pose d'une fosse sceptique en béton.

La consommation d'électricité de la salle des fêtes ayant beaucoup augmenté depuis l'agrandissement, le conseil municipal décide d'inviter un technicien d'E.D.F. afin d'étudier les diverses solutions.

Tennis: afin que puisse être installé un filet coupe-vent, il est nécessaire de renforcer les poteaux qui supportent le grillage. Le Club accepte de prendre en charge l'achat de 26 jambes de force qui seront posées par les employés communaux.

Location de la salle des fêtes: un contrat type, proposé par le Comité des fêtes, est accepté par le conseil qui fixe les tarifs. (voir tarifs, page 5)

Le 21 février:

Problème du chauffage de la salle des fêtes: un technicien E.D.F. expose au conseil les différents types de contrats et leurs tarifs. Il est décidé de prendre, pour une période d'essai d'un an, le tarif E.J.P., qui est le moins cher, aussi bien pour l'abonnement que pour le prix du Kwh. Par contre, il y a 22 jours par an, entre novembre et fin mars, où le courant est dix fois plus cher; il faudra donc éviter de consommer de l'électricité ces jours-là, qu'on ne connaît qu'au dernier moment. Le même système sera adopté au terrain de sports. Une étude sera faite pour l'église.

Le conseil confirme l'adhésion de la commune au syndicat qui sera chargé de conduire l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Deux délégués suppléants sont désignés: M.Martin Lucien et M.Lecchevalier Jean-Louis.

Il est décidé de faire fabriquer par les employés communaux deux jardinières pour le lavoir.

Le 6 mars:

Préparation du Budget Primitif

Le 18 mars:

Vote du budget.

Le prix du repas de cantine est porté de 20F à 21F à compter du 1er avril. Les taux des quatre taxes locales sont maintenus. L'augmentation des impôts locaux ne proviendra que de l'augmentation des bases.

Il apparaît nécessaire et urgent de remplacer la chaudière de l'école; deux devis sont présentés, d'autres vont être demandés.

Extension de la mairie: le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention de 52 500 F est accordée par le Conseil général pour la deuxième tranche de travaux.

Le 31 mars:

Remplacement de la chaudière de l'école: après étude des différents devis, le conseil retient l'entreprise EON.

Assainissement de la salle des fêtes: il est décidé de confier à M.LAMBERT le creusement du système d'assainissement.

Le 26 juin:

Voirie: des travaux de réparation vont être effectués sur l'ensemble de la voirie communale; un fil d'eau va être posé dans la rue Morez.

Etude d'un puisard dans le bas de la rue de l'école: compte tenu du coût élevé des devis, le conseil municipal envisage de faire faire une partie des travaux par les employés communaux.

Contrat Emploi Solidarité: le conseil répond favorablement à la demande de Frédéric Claude, pour une durée de six mois.

Indemnité de fonction du maire: elle est revalorisée, conformément à la loi du 3 février 1992. Celle des adjoints reste inchangée, à leur demande.

M.LEMOINE Gérard est délégué dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil du 18 juillet au 1er août, le maire et les adjoints étant absents pendant cette période.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Personnes hors commune: 1 200 F

Habitants de la commune: 500 F

A ces sommes s'ajouteront 200 F pour frais de chauffage entre le 15 octobre et le 15 avril.

Les locations s'entendent du samedi matin 8 H au dimanche soir 20 H.

La location est gratuite pour les associations de la commune et pour les associations intercommunales dont la commune est membre. Les associations doivent penser à réserver la salle à l'avance.

Location courte (une demi-journée): 150 F (chauffage: 100 F)

Pour réserver la Salle, s'adresser à Mme MARCHEGIANI.

* Budget succinct

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

RECETTE : Location	3 800
Part sur les concessions	217
Subvention	4 500
DEPENSES : Impôts fonciers	1 300
Subvention association AMDR	1 800
Secours en argent	1 417
Bourses Communales	4 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DENREES ET FOURNITURES	76 800
* dont : Carburants	3 000
Combustibles	18 000
Fournitures scolaires	6 000
FRAIS DE PERSONNEL	357 500
IMPOTS ET TAXES	3 000
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	157 178
* dont : Ordures ménagères (ramassage)	39 892
Bâtiments et voirie	39 476
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	114 355
* dont : Contingent d'aide sociale	45 990
Colisations municipales	600
Contingent service incendie	10 700
Charges intercommunales	53 706
- SIVU ordures ménagères	30 060
- Piscine Villers	6 646
- Commune d'Evrecy (gymnase)	3 552
- Vallée de l'Orne	1 350
- Vallée Guigne	58
- Syndicat scolaire	7 140
- Syndicat Electrification	4 900
- Contingent scolaire Dép.	
ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS	33 152
FRAIS DE GESTION GENERALE	54 700
* dont : Fêtes et cérémonie	6 000
Frais de transport	1 500
Indemnités du Maire et de l'adjoint	39 200
FRAIS FINANCIERS	27 407

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts	21 617
Plantations	3 000
Matériel bâtiments communaux et outillage	-
Matériel pour école	-
Travaux divers bâtiments communaux	
Ecole (chaudière)	30 000
Salle des fêtes	15 000
Mairie	68 885

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

868 644

* dont :

Taxe ordures ménagères	69 952
Locations des immeubles	45 750
Dotation globale de fonctionnement	304 089
Contribution directes	261 598
(impôts)	
Impôts indirects	29 572

RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

44 450

PRELEVEMENT SUR FONCTIONNEMENT

41 552

SUBVENTION DU DEPARTEMENT

52 500

RESTES A REALISER

Sommes votées en 1991 pour financer des travaux qui se poursuivent en 92.

Travaux de voirie	74 325
Fierville	44 214
Extension mairie	268 246
Plantations	5 349
Matériel scolaire	2 526
Matériel communal	10 155

Arrêté préfectoral relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage.

Article 1er - sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du Règlement Sanitaire Départemental,

Article 2 - tout bruit dont l'émergence perçue par autrui est supérieure aux valeurs limites admissibles définies à l'article 3 du décret du 5 mai 1988, gênant pour le voisinage en raison de son intensité, accompagné d'un défaut de précaution, est interdit.

Article 3 - Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 4 - Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils, appareils ou instruments, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les activités considérées soient effectuées en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 5 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Article 6 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiements...).

Article 7 - Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31 057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

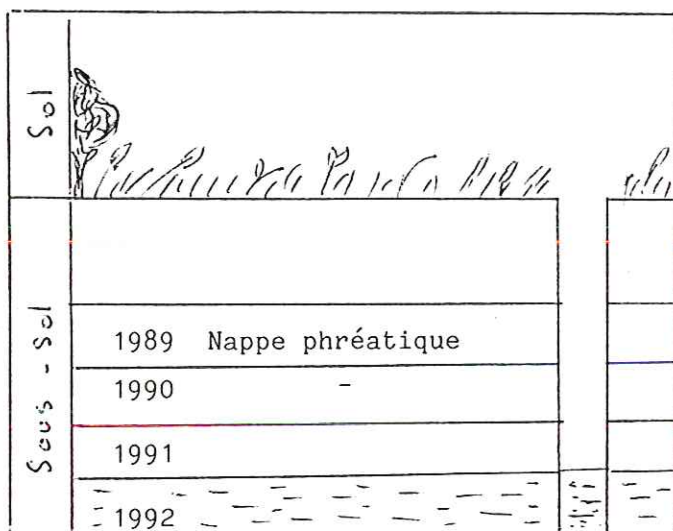
Article 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, les Sous-Préfets, les Maires, les officiers et agents de police judiciaire et les agents visés à l'article L 48 du Code de la Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CAEN, le 30 août 1991.
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Philippe REY

PROBLEME de l'EAU

Ce n'est pas parce que nous vivons un épisode pluvieux qu'il faut se croire à l'abri des problèmes d'alimentation en eau.

Depuis trois années consécutives, les pluies d'automne et d'hiver n'ont pas été suffisantes pour réalimenter les nappes phréatiques du Calvados.



Si tout semble bien aller en surface...

le sous-sol s'assèche.

Nous puisons dans nos réserves déjà appauvries par trois années consécutives de sécheresse.

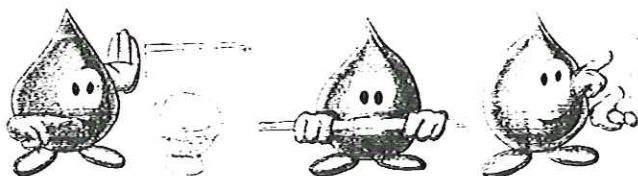
Tous les records historiques de baisse sont battus. C'est ainsi que le cloître de l'Abbaye aux Hommes, construit depuis plus de 900 ans, menace de s'écrouler à cause de l'assèchement de la couche argileuse sous-jacente.

Dans le Syndicat d'Eau qui regroupe 7 communes (Evrecy, Vacognes-Neuilley, Sainte-Honorine du Fay, Maizet, Avenay, Amayé-sur - Orne, Esquay-Notre-Dame), sur quatre forages, deux sont à sec.

Nous sommes raccordés au syndicat d'eau de Louvigny et à celui de la vallée d'Hamars, mais pour faire circuler l'eau, il faut vaincre des obstacles techniques: différences de niveaux, diamètres des canalisations...

Des travaux sont en cours, mais si l'on veut éviter la pénurie il est indispensable d'économiser l'eau et d'éviter le gaspillage.

Contrôler



Une chasse d'eau qui fuit perd jusqu'à 100 m³ d'eau par an et coûte 1 200 F !

■ Fermez tous vos robinets et vérifiez votre compteur d'eau. S'il tourne, il pourrait y avoir une fuite. Ecoutez votre chasse d'eau ... un bruit continu, même infime, trahit un écoulement permanent d'eau. ■ **Agriculteurs** : la vétusté et le gel sont les ennemis des conduites d'eau extérieures. Une petite fuite par-ci, une fuite un peu plus grosse par-là, un abreuvoir non surveillé pendant son approvisionnement ... et la facture d'eau augmente considérablement. ■ **Industriels** : robinets détériorés et mal fermés pèsent très lourd dans les relevés d'eau. La pose de compteurs divisionnaires et de robinets automatiques sont d'efficaces réducteurs de consommation, au même titre que tous les dispositifs de recyclage des eaux usées. ■ **Collectivités** : chacun doit s'employer à surveiller le réseau et signaler pertes et fuites. Contrôles, entretien et mise en conformité doivent être permanents.

Faire preuve d'astuces

■ Réduisez le volume de la chasse d'eau. ■ Le temps de se savonner, de se laver les dents, les mains, de se raser ... fermez le robinet ! ■ L'eau de lavage des légumes convient parfaitement à l'arrosage des plantes. ■ Et pourquoi ne pas préférer la douche au bain ?...

Bon à savoir

■ L'adduction de l'eau dans le département, comme sur le reste du territoire national, est récente : 2 % seulement du réseau était achevé en 1900, 41 % en 1954, 50 % en 1960, 75 % en 1970 et 94 % en 1981. Aujourd'hui, la quasi totalité des résidences ont l'eau courante.

■ Nous consommons en moyenne, dans le Calvados, pour nos besoins usuels 150 litres d'eau par jour et par personne. 150 litres dont une très faible proportion seulement est réellement absorbée par l'être humain.

Bolsson Cuisson des aliments Une douche Un bain Une chasse d'eau Lave-linge Lave-vaisselle	2 à 3 litres par jour par personne 3 à 10 litres par jour par personne 25 litres 150 à 200 litres 10 litres 60 litres par lavage 40 à 100 litres par lavage
---	--

Consommation moyenne d'eau potable selon les usages

■ Seules les pluies d'automne et d'hiver rechargent les nappes phréatiques.

Au printemps, généralement peu abondantes et non suivies, les pluies ne peuvent gagner les nappes phréatiques. Elles ruissellent sur le sol, rejoignent les égouts puis les cours d'eau et la mer, ou sont absorbées par la végétation. En été, les pluies ne traversent pas le sol : elles s'évaporent ou sont consommées par les plantes, phénomène que l'on appelle l'évapo-transpiration. De novembre à mars, par contre, les eaux de pluie non entravées dans leur course, traversent les couches de roches sédimentaires, s'emmagasinent et forment des poches d'eau sur une profondeur de 20 à 100 m. Dans les roches anciennes, cristallines, très peu poreuses du Bocage, par contre, les eaux de pluie restent essentiellement en superficie et forment ou vont grossir cours d'eau et rivières.

■ Dans les roches sédimentaires de la plaine de Caen, du Pays d'Auge et du Bessin, pour qu'1 mm de pluie atteigne la nappe phréatique, il doit tomber au moins 100 mm d'eau.



ADMR



aide à domicile en milieu rural

Implantée dans notre région depuis près de 30 ans, l'ADMR comprend plusieurs services toujours gérés par des personnes bénévoles aidées par la Fédération Départementale et assurés par des professionnelles: travailleuse familiale, aides ménagères, auxiliaires de vie, aides soignantes.

Beaucoup de familles ont déjà apprécié l'efficacité de Claudine, notre travailleuse familiale, réconfort précieux pour les jeunes mamans au moment des naissances, mais aussi en cas d'hospitalisation, de longue maladie... Sa formation lui permet de faire face à toutes les situations...

Les personnes âgées sont aidées à domicile par les aides ménagères qui ne viennent pas uniquement faire du ménage, mais surtout, sont le lien avec la vie extérieure, lorsqu'on ne peut sortir de chez soi; bien sûr, elles feront les courses, le nettoyage et les tâches devenues trop difficiles, mais ce sera aussi pour un bon petit plat, un bouquet de fleurs du jardin, la mise en plis ou un peu de lecture... ces mille petits riens qui rendent la vie plus douce.

C'est surtout pour quelques-uns, la possibilité de continuer à vivre chez soi, sans dépendre des autres, de rentrer plus tôt de l'hôpital avec l'aide du S.I.A.D. (Service des Soins Infirmiers à Domicile) si besoin...

Dans tous les cas, un certificat médical est nécessaire pour obtenir une prise en charge; ce sont les responsables bénévoles qui effectuent les démarches auprès des organismes payeurs. Une participation financière est demandée; elle est calculée en fonction des revenus des bénéficiaires.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Vous pouvez contacter Madame MARCHEGIANI (31 80 57 84).

Association Loisirs Culture et Accueil du 3e Age

Comme il convient pour toute association, notre assemblée générale s'est tenue à notre réunion mensuelle de janvier de cette année 92. La composition de notre conseil d'administration est restée inchangée et nous avons eu le plaisir de compter une cinquantaine d'adhésions.

Nous gardons l'espoir d'accueillir de nouveaux participants à l'avenir.

En février, le jeu de loto a permis aux plus chanceux de remporter de très beaux lots. Les divertissements et le goûter habituels ont clôturé l'après-midi.

Le mois de mars est toujours, pour les Aînés, une agréable occasion de recevoir les écoliers et les instituteurs de notre village. De multiples questions pertinentes ont été posées par les enfants sur la vie d'autrefois de la commune et de ses habitants. Eh ! oui, dans les années 30, on ne prenait pas une douche aussi facilement qu'aujourd'hui !...

En avril, le Comité des fêtes n'a pas failli à la tradition et a su recevoir très aimablement une soixantaine de convives du 3^{ème} Age. Le repas et le service ont été appréciés et méritent de sincères remerciements.

A la fin de ce même mois, cinquante deux personnes du Club partaient pour Vimoutiers et la visite du Château de Vendevre, réputé pour son mobilier miniature. Un très bon repas nous était servi à Urville. Une journée appréciée de tous.

Le joli mois de mai nous revenait pour permettre à une quinzaine de marcheurs de réaliser une randonnée pédestre aux environs de Bougy - Neuilly le Malherbe - Le Locheur, pour repartir à Noyers-Bocage où les non-marcheurs nous rejoignaient pour partager un succulent repas.

Le mois de juin était bien rempli. Premièrement par la kermesse au village qui nous a donné bien du souci, le soleil nous ayant fait faux-bond. L'essentiel reste que cette journée permette un trait d'union entre le Club du 3^{ème} Age et le Comité des Fêtes pour le plaisir de tous.

Deuxièmement: par notre "expédition" de 50 Normands pour Jersey. L'enthousiasme du départ s'est confirmé tout au long de notre périple, jusqu'à notre retour. Ce dépaysement fut vraiment apprécié de tous.

Après une dernière séance de gymnastique adaptée qui, quoi qu'on en pense, nous apporte une réelle décontraction, nous sommes maintenant en vacances pour deux mois.

Il convient de souhaiter à tous et à toutes un très agréable été pour mieux nous retrouver en septembre.

A bientôt.

La Présidente, Mme BAZIN.



Regards sur l' I.C.L.

Le 6 décembre 1991, l'Assemblée générale s'est tenue à Avenay, en présence d'une quarantaine de personnes. Tous les membres étant arrivés en fin de mandat, des élections ont eu lieu; ont été élus:

Mme Thérèse RENOUF, Mme Annie STONHAM, M. Alain GERGAUD pour AMAYE;

M. Gabriel DELCAMBRE, M. Alain ROUXEL pour AVENAY;

M. Guy LENOBLE pour MAISONCELLES;

Mme Anne LE CORSU pour MAIZET;

Mme Yvonne JANTET pour MONTIGNY;

M. Christian MARGUERIE pour PREAUX-BOCAGE;

Mme Françoise GASTEBLED, Mme Blanche HAMELIN, M. Jean LEGOUPIL
pour Sainte HONORINE DU FAY;

M. Jean-Louis BOUTROIS, M. Serge LEBOURGEOIS pour VACOGNES-NEUILLY.

Le bureau est constitué de:

M. Alain ROUXEL, Président; M. Jean LEGOUPIL, Vice-Président;

M. Gabriel DELCAMBRE, Trésorier; M. Serge LEBOURGEOIS, Secrétaire;

Mme Thérèse RENOUF, Secrétaire-adjointe.

Au calendrier des activités, un séjour à la montagne pour débiter l'année; du 15 au 23 février, 24 jeunes ont pu profiter des joies de la neige à Agnières en Dévoluy, la couche de neige était épaisse et le temps magnifique quoiqu'un peu froid.

Le 28 mars, une soirée " Bal masqué " dans la salle des fêtes de Vacognes a connu un vif succès. L'ambiance était chaude et bon nombre de participants s'étaient déguisés, certains avec beaucoup de recherche.

Le dimanche 17 mai, par un temps splendide, une cinquantaine de personnes ont pu aller visiter la maison et les jardins fleuris de Claude Monet.

En juin, du 18 au 21, une délégation de 35 allemands de Johannesberg nous ont rendu visite dans le cadre du jumelage . Deux équipes ont été constituées pour faire un match de football amical, sous la pluie malheureusement.

Vendredi 19, une soirée a réuni les familles d'accueil et leurs hôtes chez M. Daniel Dumont, maire de Préaux, pour partager un repas champêtre, arrosé à la bière que nos hôtes avaient amenée.

Pendant leur séjour, ils ont pu visiter la côte et, pour les plus courageux prendre un bain, car le temps était assez maussade.

Nos visiteurs ont participé à la kermesse; ils avaient apporté des pains décorés et ont partagé le repas à la fête; certains ont même participé aux danses normandes et le départ prévu pour 14 heures n'a eu lieu qu'à 16 heures.

En juillet, le centre aéré, relativement court cette année , 15 jours, du fait du calendrier des vacances. Inscriptions en régression par rapport aux années précédentes; de même pour le camp jeunes à Jugon les lacs.

Le 6 septembre, ce sera le rallye.

Le 15 octobre, rencontre des Anciens des 8 communes.

En décembre, nous fêterons Saint Nicolas.

G. DELCAMBRE

Comite des Fetes et Loisirs d' Avenay

Malgré une météo incertaine, les vacances sont commencées pour certains d'entre vous, ou vont arriver pour d'autres. C'est enfin la rupture avec le quotidien, qui va nous permettre de nous détendre, de voyager, de rencontrer de la famille, des amis, etc... Afin de bien repartir dès la rentrée.

Pour le Comité des Fêtes, c'est aussi l'heure de la détente, après une bonne demi-année d'activités qui ont connu leur succès habituel.

Nos trois Concours de belote gardent leur réputation. L'inauguration de la salle des Fêtes, très bien rénovée, s'est faite pour nous, le 07.12.91, à l'occasion du premier Concours de belote. La salle semblait vide, et pourtant, nous étions 46 doublettes. Nous avons à ce moment pris conscience de l'intérêt de cet agrandissement. 44 doublettes prirent part au 2ème Concours, et 54 au 3ème, dont le bénéficiaire est allé aux enfants de l'école.

Le 20 décembre, après un beau spectacle préparé par les instituteurs et les enfants de l'école, le Comité offrait un livre et des friandises aux 31 enfants fréquentant l'école cette année.

Le 21 décembre, 51 colis furent remis à nos anciens, ce jour étant l'occasion pour les membres bénévoles qui assuraient la distribution de rencontrer nos aînés et ainsi de partager pour un instant leurs joies et leurs peines.

C'est une cinquantaine de participants qui prenait le départ, le 19.01.92 de la randonnée pédestre. Après un parcours d'environ 13 km, les randonneurs se retrouvaient à la Salle des Fêtes, pour un moment de réconfort bien mérité.

Au programme de l'année avait été également prévue une "Boum", le 28 mars. A la réunion d'organisation, le 21 Mars, 6 jeunes seulement étaient présents. Nous avons relancé l'appel, et reporté la date au 16 Mai. 10 inscriptions seulement nous étant parvenues, nous avons dû supprimer cette soirée, devant le peu d'intérêt manifesté par nos jeunes.

Le 05 Avril, 86 anciens de plus de 60 ans étaient invités au traditionnel banquet, ainsi que le Député, le Conseiller Général, M. le Curé, les membres du Conseil Municipal, les Instituteurs, la Présidente du Comité, et les membres du Bureau du Club du 3ème Age. Cinquantes convives se sont retrouvés ce jour-là, malgré les nombreux malades excusés. Un grand merci à nos serveurs, bénévoles du Comité, et à Philippe et Brigitte DAOULAS qui ont si bien réussi ce repas. Nous espérons que nos anciens ont passé une bonne journée, et merci également à l'Abbé LECLERC, pour son dynamisme, et son accompagnement à la guitare.

Le 17 Mai, 50 cyclistes environ se mettaient en selle pour un périple de 30 km, le long des routes et chemins de campagne. Tout le monde se retrouvait vers midi, pour un repas champêtre.

Après de longs mois de préparation, le 20 juin, la Kermesse est arrivée, ...ainsi que la pluie. Il a fallu passer la journée à bâcher, à creuser des rigoles, à étaler du gravier pour se protéger de l'eau. Mais, chacun a néanmoins gardé le moral!

Le dimanche matin, par un temps couvert, mais sans pluie, la fête a commencé par un casse-croûte aux tripes, en compagnie des Membres de la Tripière d'Or, des Charretiers de l'Odon, et de nombreuses personnalités venues des communes voisines. Un groupe de visiteurs allemands a pu lui aussi déguster des tripes.

Plus de 200 personnes étaient ainsi rassemblées sous le préau.

En raison du mauvais temps la messe fut célébrée dans l'Eglise d'Avenay, trop petite, par l'Abbé LECLERC, et l'Abbé MARTIN qui n'hésite pas, chaque année, à parcourir plus de 1000km pour être parmi nous.

Après la cérémonie du chapitre organisée par la Confrérie de la Tripière d'Or, à la Salle des Fêtes, 374 repas furent servis, le midi; du jamais vu!!!

Vers 14 heures, la Fête commençait, sous une pluie fine, qui était réapparue. Cela n'arrêtait pas les danseurs normands qui entre les flaques d'eau faisaient apprécier leur talent au public nombreux et attentif. Nos amis allemands qui n'avaient pas hésité à quitter leur car prêt à partir, se firent une joie d'assister à ce spectacle, et même d'y participer.

De très nombreux visiteurs, venus de toute la région ont pu admirer les oeuvres présentées par 103 boulangers et boulangères venus participer à ce 9ème Concours Inter-Régional du Pain.

Malgré les 43mm d'eau enregistrés à la station météo de M. et Mme JOUANEN, le bilan de cette journée ne pouvait qu'être très positif. Mme BERNARD, Présidente du Comité, en donnait le détail lors de la réunion du 10 Juillet, et remettait un chèque provisoire d'un montant de 5000 francs au Club du 3ème Age.

Une fois de plus, que tous les bénévoles qui ont consacré une partie de leur temps et de leur énergie au service de nous tous, soient ici vivement remerciés pour leur dynamisme, qu'il s'agisse de responsables d'associations, de leurs membres, ou tout simplement de tous ceux qui individuellement assurent le succès de notre saison. Ils jouent un rôle éminent dans la vie de notre Commune, et refusent l'égoïsme, que Voltaire fustigeait dans cette formule: "C'EST N'ETRE BON A RIEN QUE N'ETRE BON QU'A SOI"!

Pour le Comité
La Présidente
D. BERNARD



Le mot de l'école

Les dernières années nous avaient habitués à une météo plus clémente pour débiter les vacances. Néanmoins, chacun apprécie maintenant ces longues semaines de repos. Pour les plus grands qui ont quitté l'école cette année, il restera les souvenirs, avant d'aborder l'étape du collège. Pour leur 29 (ou 30) camarades plus jeunes, une nouvelle année débutera, le 10 SEPTEMBRE, dans une école au préau et aux sanitaires rénovés.

L'effectif sera en très légère baisse, mais restera au-dessus du seuil de fermeture. La rentrée 1993 devrait permettre de repasser la barre des 30 enfants scolarisés à Avenay.

La garderie et la cantine ont permis à plusieurs familles de scolariser leurs enfants à Avenay. Près de 2000 repas (1990 exactement, soit plus de 10% d'augmentation par rapport à l'année précédente) ont été servis par Madame MARCHEGIANI, cette année.

Les activités organisées par les parents et la coopérative scolaire ont encore été nombreuses cette année, et ont connu un réel succès. Les soirées "Poule au blanc" et "Choucroute" ont à nouveau réuni près de 200 convives à chaque fois, et ont permis de financer en grande partie les classes-découvertes.

Les classes-de mer et de neige ont eu lieu comme prévu, à Grandcamp et à Termignon, en Savoie. Les grands ont pu profiter d'un bon enneigement et les progrès sont venus très vite. Chacun est rentré, avec la 1ère, la 2ème ou même la 3ème étoile. Les enfants ont pu également découvrir la vie de la montagne, au travers des visites et des conférences. Nous avons eu la chance cette année, de ne déplorer aucun accident. Une météo favorable a permis aux petits de profiter du bord de mer pendant une semaine. Une sortie en mer, à bord de la vedette "Colonel Rudder" a clôturé cet agréable séjour. La soirée projection du 08 Juillet a permis aux enfants de revivre un instant leur séjour, et d'en commenter les images à leurs parents. Rendez-vous est déjà pris pour dans 3 ans...

Le bal costumé au mois de mars avait rassemblé bon nombre de familles. Beaucoup de papas et mamans n'avaient pas failli à la tradition en se déguisant, avec recherche et humour.

Le Comité des Fêtes s'est encore montré généreux, cette année, en offrant aux enfants un livre, à l'occasion de la fête de Noël, en plus des traditionnelles friandises. Un chèque de près de 2000 Frs, bénéfice du 3ème Concours de belote, ajouté à la subvention Communale de 6500 frs nous a permis de boucler aisément le budget classes-découvertes.

Nous avons pu à nouveau cette année utiliser le gymnase d'Evrency, et le matériel informatique du Collège. Le Foyer de Champ-Goubert a permis d'assurer le transport, en mettant chaque semaine un car à notre disposition. Nous espérons renouveler ces activités l'année prochaine.

La Fête de fin d'année scolaire, organisée par les parents d'élèves exclusivement, restera comme un grand moment de cette année. Les très nombreux spectateurs ont pu apprécier le talent (et l'humour) de ces "artistes". La qualité des décors et des costumes témoignent du temps passé pour la préparation d'un tel spectacle. Nul doute que d'autres parents auront envie de les rejoindre pour les années à venir. Merci également aux enfants qui ont si brillamment clôturé cette soirée.

Nous vous souhaitons à tous d'agréables vacances.

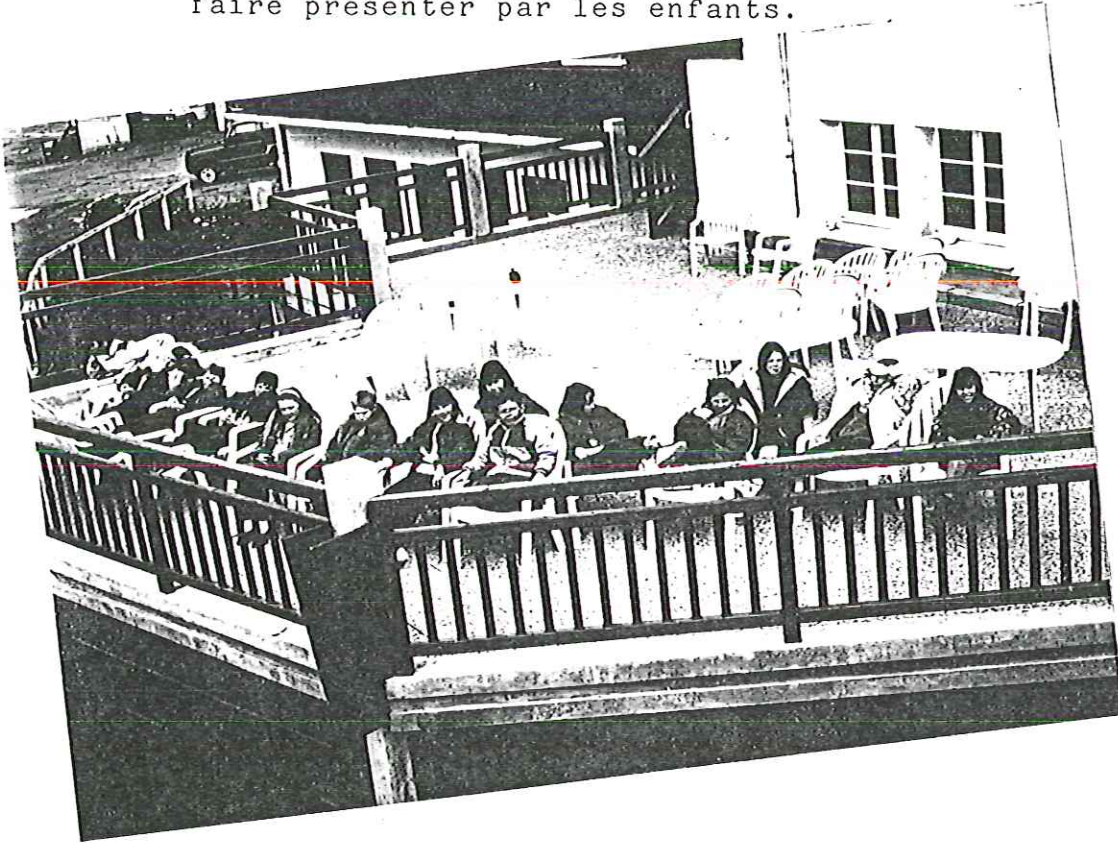
J.Y et L. CAILLARD

A NOTER:

Un stylo au nom de l'Ecole, (et avec un capuchon aux couleurs de l'Europe) est en vente à l'école, au prix de 10 Francs. Précipitez-vous, car le tirage est limité!

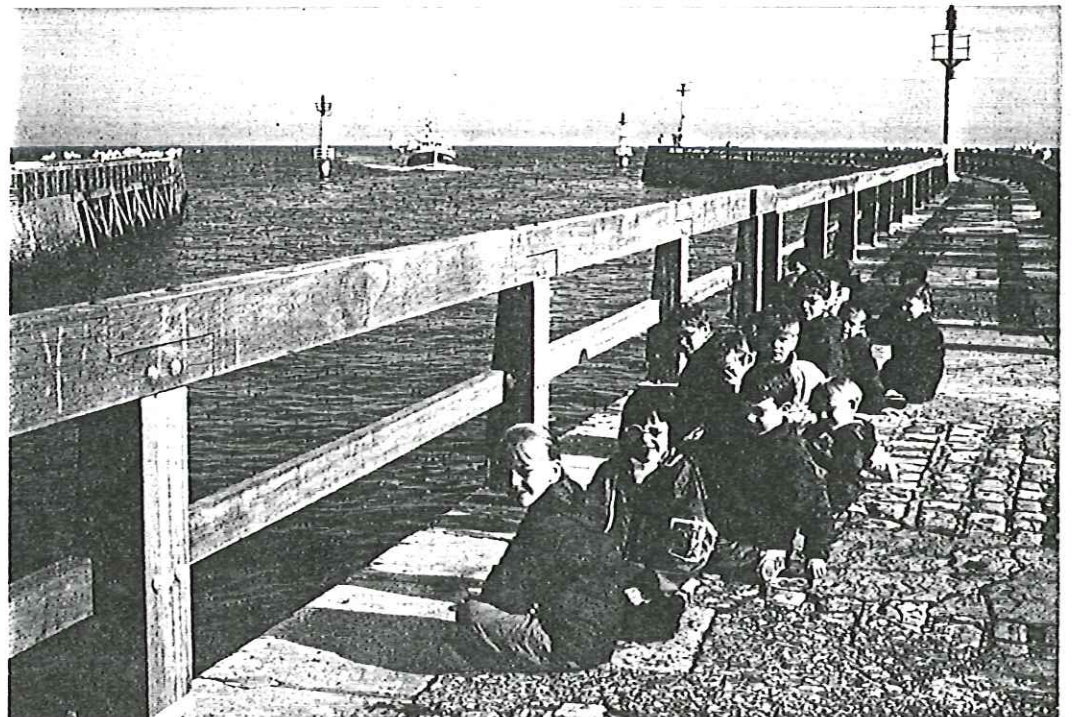
Les billets de tombola vendus à l'occasion de la soirée-choucroute qui se terminent par un 8 ont gagné un stylo au nom de l'Ecole. Si vous ne l'avez pas encore reçu, veuillez le réclamer à l'école.

Nous avons participé, l'an passé, avec 16 autres classes, à la rédaction d'un roman. Celui-ci a été édité. Il vous est possible de le découvrir (et même de l'acheter) à l'école. Vous pouvez aussi vous le faire présenter par les enfants.



Moment de repos
après une dure
journée...de ski!

En attendant
le retour des
chalutiers...



Football Club D'Avenay

Voilà une saison terminée et il faut déjà envisager la suivante.

C'est avec optimisme que nous abordons cette nouvelle saison, grâce aux licenciés qui vont venir augmenter l'effectif du club.

Bien sûr, il est regrettable de ne pas avoir suffisamment de joueurs domiciliés dans notre commune. Faudrait-il que nous montions en catégorie supérieure ?

Je pense que la saison prochaine nous permettra de réussir cette montée. Dirigeants, entraîneurs et joueurs sont prêts à tenter ce défi.

En attendant, tous les membres du F.C.A. vous souhaitent de bonnes vacances.